

Débat sur la constructibilité de la Pietrina

La question de l'écoquartier de la Miséricorde a été abordée lundi. L'exécutif municipal soumettait en effet au vote le lancement d'une étude préalable à l'aménagement de l'écoquartier. Ce projet, inscrit dans le PLU voté en mai dernier, a constitué, durant la campagne électorale, l'un des principaux angles d'attaque de l'opposition. S'appuyant sur les inquiétudes du collectif des riverains de la Pietrina, les challengers du maire n'ont jamais manqué de souligner les iniquités de la population quant à l'avenir de cette zone, qui comprend l'espace de l'ancien hôpital, et plus largement, le quartier du Laetitia et de la Pietrina.

À cet endroit, le vaste espace boisé, propriété privée de deux promoteurs immobiliers, est au cœur d'une bataille entre les riverains et les associations de l'environnement qui entendent garder ce poumon vert, à leur sens dernier rempart à une ville « tout béton ». L'exécutif a, lui, intégré le secteur au sein d'un périmètre

d'attente de projet d'aménagement global (Papag), une zone en quelque sorte figée dont les projets sont soumis à l'étude, sans en exclure la constructibilité. Lundi, c'est donc « sans surprise », selon les mots de Laurent Marcangeli, que les groupes Pè-Aiacciu et Aiacciu pâ tutti ont, après la présentation de l'étude, pris la parole et ouvert le feu. Tout d'abord Jean-François Casalta, dans une intervention concise : « Nous sommes absolument contre toute constructibilité. Nous pensons qu'il faut sauvegarder cet espace et l'offrir aux Ajacciens en l'aménageant avec des sentiers. Aussi notre groupe votera-t-il défavorablement contre le projet d'étude. »

« On n'est pas en free style »

Sur les rangs d'Aiacciu pâ tutti, Jean-Paul Carrolaggi attaque sans détour la promotion immobilière : « Nous souhaitons également que la Pietrina soit non constructible. Quant au terme

d'écoquartier, j'ai quand même quelques doutes, quand on voit, au-dessus de la Pietrina, la verue construite avec l'extension de deux étages supplémentaires, juste avant les élections. Le Salarin est complètement défiguré. Alors je me pose la question : comment faire de l'« éco » à quelques mètres de cette construction ? »

Soulignant « la logique implacable » de l'opposition, Laurent Marcangeli invite les nouveaux venus au conseil municipal, à « tout simplement entrer dans le fond des dossiers ». « En tant qu'élus, ajoute-t-il, vous avez le droit à des informations. Il y a des travaux réalisés dans le cadre de ces projets urbains, notamment pour la Miséricorde. Il est nécessaire de répondre à un certain nombre de critères pour obtenir le label écoquartier, on ne part pas sur du free style. »

En second point, le maire souligne que les constructions ciblées par Jean-Paul Carrolaggi s'inscrivent dans le cadre du PLU de 2013. « Il y a un droit



Le parc de la Pietrina borde le lycée Laetitia.
PIERRE-ANTOINE FOURNILL

PHOTO

à construire, il arrive à la ville d'Ajaccio de gagner des audiences au tribunal administratif et d'en perdre aussi quand les constructions respectent le droit de l'urbanisme. Cela s'appelle le droit, c'est

tout. » Enfin, agacé par Jean-Paul Carrolaggi qui a repris inopinément le micro, il rétorque : « C'est du droit, c'est aussi simple que ça. Ces constructions sont conformes au PLU de 2013, un PLU d'ailleurs

alors défendu par une liste sur laquelle vous étiez inscrit... »

Jean-François Casalta intervient alors en soutien de l'élu d'Aiacciu pâ tutti : « La commune a quand même une marge de manœuvre, même si la zone est constructible pour s'opposer à une construction, c'est un point de droit que vous n'êtes pas sans connaître. » « Bien sûr, répond sèchement Laurent Marcangeli avant de renvoyer Jean-François Casalta « à la majorité à laquelle il appartient » et de rappeler que la Collectivité de Corse n'a pas, en tant que personne publique associée, donné son avis sur le PLU de 2020, « un silence qui vaut acceptation ». L'élu de Pè-Aiacciu : « On peut débattre sans fin de la position de la Collectivité de Corse. Mais la question ici est celle du pouvoir du maire qui peut ne pas autoriser un permis de construire. » Laurent Marcangeli clôt finalement le débat : « Le PLU n'est pas aujourd'hui à l'ordre du jour, me semble-t-il. »

C.M.